

Info-Flash

Santé Sécurité Environnement

Mercredi 01 avril 2026
Numéro 2026 – SSE 08

⇒ Absentéisme : Questions-Réponses de l'Anact

L'Anact publie un [questions-réponses](#) pour mieux **prévenir l'absentéisme au travail**.

Il permet de **mieux comprendre ses causes et les façons de le prévenir** en agissant sur les conditions de travail. Il propose des indications pour s'emparer de la question de l'absentéisme dans une logique de prévention et repérer de premiers leviers d'action.

Ce document se compose de **10 questions-réponses** notamment : Comment définir l'absentéisme ? Quels indicateurs de mesure de l'absentéisme ? Quelles sont les causes les plus fréquemment évoquées ? Prévention de l'absentéisme : quels repères pour agir ? ...etc

⇒ Guide sectoriel des métiers de la chaudronnerie, tuyauterie et tôlerie

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Nationale d'Objectifs (CNO) de la Métallurgie, l'Assurance Maladie Risques Professionnels a publié un [guide sectoriel](#) destiné aux métiers de la chaudronnerie, tuyauterie et tôlerie. La CNO, applicable jusqu'au 1er septembre 2027 vise à **soutenir les entreprises de moins de 200 salariés** relevant des codes risques de la métallurgie et ayant un projet de prévention. Elle leur permet de bénéficier d'un **accompagnement technique et financier** de la Carsat à travers la mise en place d'un **contrat de prévention**.

Ce guide permet :

- de faire connaître ce dispositif d'accompagnement de l'Assurance Maladie Risques professionnels déployé par les caisses régionales ;
- d'orienter les entreprises dans le choix de mesures de prévention éprouvées dans leur profession ;
- d'aider les entreprises dans le montage de leur dossier de demande de contrat de prévention.

⇒ Rôle de l'inspection du travail en matière de prévention du sexisme

Le ministère du travail vient de publier une [fiche](#) dédiée au rôle de l'inspection du travail dans la lutte contre le sexisme au travail. Elle rappelle que **le sexisme désigne l'ensemble des comportements ou pratiques qui vise une personne en raison de son sexe ou de son genre**. Il peut se manifester à travers divers actes, notamment des stéréotypes, des préjugés ou des inégalités entre hommes et femmes, que ce soit dans la vie professionnelle ou sociale.

Elle ajoute que **les inspecteurs du travail veillent à assurer la protection des salariés** contre tout acte pouvant être considéré comme des comportements sexistes, contre le harcèlement moral ou sexuel, ainsi que contre toutes les formes de discriminations, et qu'ils disposent pour cela d'outils pour agir :

- vérification des mesures de prévention et de sensibilisation mises en place par l'employeur ;
- contrôle du document unique d'évaluation des risques professionnels pour s'assurer que le sexisme et les comportements inappropriés sont bien pris en compte ;
- examen des dispositifs de signalement et des enquêtes internes.

En cas de manquement, l'inspection du travail peut relever les infractions au Code du travail par procès-verbal.